



FICHE TECHNIQUE DE DONNEES DE SECURITE (MSDS)

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT

Produit: Tampons d'alcool

Nom de l'étiquette du produit: Pour les produits Hospidex: Alco-Prep Large et Alco-Prep Medium (également des marques privées incluses)

CAS#: (Alcool) 67-63-05

EC#: (Alcool) 200-661-7

Utilisation recommandée: Nettoyant antiseptique

Nom et adresse de l'entreprise (sous-traitant):

Dukal Corporation

2 Cour Fleetwood

Ronkonkoma, NY 11779

Numéro de téléphone d'urgence : 631-656-3800

Contact en dehors d' USA: +1-800-243-0741, QA-RA-NY@dukal.com

Date de la dernière révision de cette version Français : 18 Novembre 2021, selon la version anglaise de Dukal avec date de révision 21 août 2019.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classe/Catégorie de danger

Liquide inflammable – 2

Irritant pour les yeux – 2

STOT SE – 3

Symbole de danger



Mot de signal

Danger

Mentions de danger

Liquide et vapeur hautement inflammables. (H225)

Provoque une irritation oculaire grave. (H319)

Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
(H336)



Conseils de prudence:

En général :

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes.

Ne pas fumer. Tenir hors de portée des enfants.
(P210) (P102)

Yeux:

SI DANS LES YEUX: rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation des yeux persiste: Demander des conseils ou des soins médicaux.

(P305+P351) (P337+P313)

Inhalation:

En cas d'inhalation: déplacer la victime à l'air frais et la garder calme dans une position confortable pour respirer.

(P304+P340)

SECTION 3: INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Liste des ingrédients	Cas #	EC #	Concentration	R Phrase
Alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	>60%	R11

SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

Procédures des premiers soins d'urgence par voie d'exposition:

Inhalation

Si des symptômes sont ressentis, enlever la source de contamination ou déplacer la victime à l'air frais.

Si la personne affectée ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas provoquer de vomissements. Si le matériel est avalé, demander à la victime de boire 1 à 3 verres d'eau pour diluer le contenu de l'estomac. Consulter un médecin.

Peau

En cas d'irritation, rincer à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Yeux

Rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes en maintenant l'œil ouvert. Consulter un médecin si l'irritation persiste.



SECTION 5 : MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Classification de l'inflammabilité	Liquide inflammable IB Moyens d'extinction: utiliser des méthodes appropriées pour le feu environnant. Penser à utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard, au dioxyde de carbone, à la poudre chimique sèche ou à la mousse résistant à l'alcool.
Produits de combustion:	Lors de la décomposition, ce produit peut émettre du dioxyde de carbone, du carbone monoxyde et/ou hydrocarbures de faible poids moléculaire.
Équipement de lutte contre l'incendie/Instructions :	Porter des vêtements de protection et de l'équipement adaptés à l'incendie environnant, y compris le casque, le masque facial et les appareils respiratoires autonomes.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles	En cas de déversements larges, porter des gants, des lunettes de sécurité et lorsque les niveaux dépassent OSHA PEL, utiliser une protection respiratoire appropriée approuvée par le NIOSH. Éloigner le personnel non indispensable. Éliminer toutes les sources d'inflammation qui peuvent entrer en contact avec un déversement de ce matériel.
Précautions environnementales	Prévenir les rejets dans les eaux libres.
Méthodes de confinement	Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte non inflammable approprié tel que l'argile, la vermiculite ou la terre de diatomées.
Méthodes de nettoyage	Ventiler la zone de fuite ou de déversement. Utiliser des outils anti-étincelles pour balayer ou gratter et contenir dans un conteneur de déchets chimiques approuvé. Laver la zone de déversement avec de l'eau.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Manipulation	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Prévenir le contact avec les yeux. Utiliser dans un endroit bien ventilé.
Stockage	Conserver dans un contenant hermétiquement fermé et dans un endroit frais et bien ventilé.



SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION

Alcool isopropylique (67-63-0)**ACGIH:** 200 ppm TWA**OSHA:** 400 ppm TWA; 980 mg/m³ TWA**Contrôles techniques**

La ventilation générale de la pièce est généralement adéquate.

Équipement de protection individuelle :**Protection des yeux et du visage**

Aucun n'est nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale – Le port de lunettes est exposé à une quantité inhabituelle et à des éclaboussures.

Protection de la peau

Aucun n'est nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale -- Porter une combinaison ou un tablier si les éclaboussures sont possibles.

Protection respiratoire

Utiliser lorsque les concentrations de vapeur sont élevées ou dans un espace clos. Éviter l'inhalation de vapeur.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas fumer. Pratiques hygiéniques normales.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique

Tissu non tissé saturé de liquide. Pas de liquide libre à l'intérieur de l'emballage.

Apparence/couleur

Liquide clair

L'odeur

Alcool

pH

Non disponible

Densité de vapeur

2.1 (air=1)

Point d'ébullition

80 °C

Pression de vapeur

Pas de données

Point de fusion

Pas de données

Point de congélation

Non disponible

Point d'éclair:

11,7 °C pour une solution d'isopropanol à 70%

Solubilité (dans l'eau)

Soluble

Densité à 25°C

0,88-0,92

Taux d'évaporation

Non disponible

Coefficient de partage octanol/eau

Non disponible

Température d'allumage automatique

Non disponible

Température de décomposition

Non disponible



SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable à des températures ambiantes normales de 21°C (70°F)
Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive ou les sources d'inflammation.
Matériaux incompatibles	Ce produit réagit avec de l'acide fort, des bases fortes et des agents oxydants.
Les produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit fait évoluer le monoxyde de carbone, le carbone dioxyde et/ou hydrocarbures de faible poids.
Possibilité de réactions dangereuses	La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFECTS AIGUS :**A : Informations générales sur le produit**

Le produit contient de l'alcool isopropylique.

B : Toxicité aiguë

Un faible ordre de toxicité aiguë est possible.

EFFETS CHRONIQUES :**Composant:**

Alcool isopropylique (67-63-0) -- Ce produit ne devrait pas causer d'effets indésirables à long terme

ACGIH A4 – Non classifiable comme cancérigène pour l'homme

Cancérogénicité:

Aucune information disponible

Neurotoxicité:

Aucune information disponible pour le produit.

Mutagénicité:**Reproduction:**

On ne s'attend pas à ce que ce produit entraîne des effets sur la santé reproductive.

Développement:

On ne s'attend pas à ce que ce produit entraîne des effets sur la santé reproductive.

Organes cibles:

Lorsqu'il est consommé, l'alcool éthylique peut cibler le système respiratoire, la peau, les yeux, le SNC, le foie, le sang et le système reproducteur.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les solutions d'alcools sont toxiques pour la vie aquatique à des concentrations modérées à faibles.

Aucun effet écologique à long terme n'est probable.

Les solutions concentrées d'alcools et de tensioactifs peuvent endommager les plantes aquatiques et terrestres.

SECTION 13 : INFORMATIONS D'ÉLIMINATION

Disposer conformément aux réglementations nationales et locales. Les étiquettes ne doivent pas être retirées des contenants tant qu'elles n'ont pas été nettoyées. Ne pas couper, percer ou souder près du conteneur. Ne pas incinérer des contenants fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Éliminer les contenants avec précaution.



SECTION 14 : INFORMATIONS TRANSPORT

DOT	Non réglementée en tant que matière dangereuse en vertu du DOT 49 CFR 172.102 Disposition spéciale 47
UN (EU: ADR/RID/ADN)	Non réglementées en tant que matière dangereuse en vertu de la disposition spéciale 216 de l'ONU sur les marchandises dangereuses, ch. 3.3
IATA / ICAO	Non réglementée en tant que matière dangereuse en vertu de l'article 4.4 de l'IATA Disposition spéciale A46, ICAO DPG SP A46
IMDG/IMO	Non réglementées en tant que matière dangereuse en vertu de l'IMDG Ch. 3.3 Disposition spéciale 216

Dispositions particulières Verbiage: (DOT) Mélanges de solides qui ne sont pas soumis au présent sous-chapitre et les liquides inflammables peuvent être transportés sous cette rubrique sans appliquer au préalable la classification critères de la division 4.1, à condition qu'il n'y ait pas de liquide libre visible au moment du chargement de la matière ou au moment de la fermeture de l'unité d'emballage ou de transport. Sauf lorsque les liquides sont complètement absorbés dans matière solide contenue dans des sacs scellés, pour les emballages individuels, chaque emballage doit correspondre à un type de conception qui a réussi un test d'étanchéité au niveau du groupe d'emballage II. Petits emballages intérieurs constitués de sachets scellés et d'articles contenant moins de 10 ml d'un liquide de classe 3 dans les groupes d'emballage II ou III, absorbés sur une matière solide ne sont pas soumis à ce sous-chapitre à condition qu'il n'y ait pas de liquide libre dans le paquet ou l'article. (ONU : ARD/RID/ADN) SP216: Les mélanges de solides qui ne sont pas soumis de ces règlements et les liquides inflammables peuvent être transportés sous cette rubrique sans appliquer au préalable les critères de classification de la division 4.1, à condition qu'il n'y ait pas de liquide libre visible au moment du chargement de la substance ou au moment de la fermeture de l'emballage ou de l'unité de transport. Chaque unité de transport de marchandises doit être étanche lorsqu'elle est utilisée comme emballage en vrac. Les sachets scellés et les articles contenant moins de 10 ml d'un liquide inflammable des groupes d'emballage II ou III absorbé dans un solide ne sont pas assujettis au présent Règlement à condition qu'il n'y ait pas de liquide libre dans le sachet ou l'article. SP313: Les sachets et articles scellés contenant moins de 10 ml d'un liquide dangereux pour l'environnement, absorbés dans une matière solide mais sans liquide libre dans le sachet ou l'article, ou contenant moins de 10 g d'un solide dangereux pour l'environnement, ne sont pas assujettis au présent Règlement. (IATA) Les petits emballages intérieurs constitués de sachets ou d'articles scellés contenant moins de 10 ml d'un liquide inflammable des groupes d'emballage II ou III absorbés dans un matériau solide ne sont pas assujettis au présent Règlement à condition qu'il n'y ait pas de liquide libre dans le sachet ou l'article. (ICAO) Mélanges de solides non soumis aux présentes instructions et inflammables les liquides peuvent être transportés sous cette rubrique sans appliquer au préalable les critères de classification de la division 4.1, à condition qu'il n'y ait pas de liquide visible au moment de l'emballage de la substance et l'emballage doit passer un test d'étanchéité au niveau du groupe d'emballage II. Les petits emballages intérieurs constitués de sachets scellés ou d'articles contenant moins de 10 ml d'un liquide inflammable des groupes d'emballage II ou III absorbés dans un matériau solide ne sont pas soumis aux présentes instructions à condition qu'il n'y ait pas de liquide libre dans le ou les articles. (IMDG) Les sachets scellés contenant 10 ml ou moins de liquides inflammables de classe 3 des groupes d'emballage II ou III qui sont absorbés dans un solide sans liquide libre au moment de l'expédition ne sont pas réglementés.

**ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES****EPA : SARA****CAS:** 67-63-0**Chemical:** Alcool isopropylique (uniquement les personnes qui fabriquent par le processus à forte acidité soumise, aucune notification du fournisseur)**De Minimis:** 1,0%**EC:** Directive 2010/75/UE (COV): 60 - 80 % (Liquide)**SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**

DATE D'EMISSION DE CETTE VERSION EN FRANCAIS: 18/11/2021

Cette fiche de données de sécurité (version en français) est basée sur l'information de la fiche technique de données de sécurité (MSDS) officielle de Dukal Corporation, version anglaise avec dates :

Date d'émission : 26 mars 2014

Date de révision : 5 janvier 2021

Clause de non-responsabilité:

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes et le sont à notre connaissance, à la date de sa publication.

Les informations fournies sont conçues uniquement comme un guide pour une manipulation sûre, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet, et ne doit pas être considéré comme une garantie ou une spécification de qualité.

Les informations se rapportent uniquement au matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte